



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E93856

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2023

ÉDITÉ LE 26/08/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ANGERS 2012 B 222

Siret : 539 737 676 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 287301 N

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 144756641

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 144756641

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : HUCHON-CESBRON

2 RUE DES METIERS, ST GEORGES DES GARDES  
SAINT GEORGES DES GARDES  
49120 CHEMILLE EN ANJOU

Téléphone : 02 41 65 67 72

Fax :

Portable : 06 45 99 14 19

Site Internet :

E-mail : huchon-cesbron@orange.fr

Responsabilité légale :  
CESBRON CEDRIC GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2019
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	16/10/2019
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	16/10/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.